



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°130 avril 2019



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Mars gris, Avril pluvieux, font l'an fertile et plantureux.

Dates	Manifestations	Lieux
Dimanche 21 avril	Messe à 11h00 + Baptêmes	Eglise de Viry-Nouveau
Samedi 11 mai	Messe à 18h30	Eglise de Viry-Nouveau
Les 10, 11 et 12 mai, Brocante le 12 mai.	Fête de Viry-Nouveau	Place Nonclerre
Dimanche 26 mai	Elections Européennes de 8h00 à 18h00	Salle associative de Nouveau et Bibliothèque de Viry (sous la Mairie)

ATTENTION! NOUVELLES CARTES ELECTORALES-REFONTE 2019

INFOS LOCALES

La carte d'électeur est un document qui atteste de l'inscription sur les listes électorales de la commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année qui suit leur inscription ou l'année même de leur inscription, en cas d'élection. **En 2019, tous les électeurs virois recevront une nouvelle carte (les anciennes ne sont donc plus valables).** La carte d'électeur est envoyée par courrier à votre domicile : au plus tard 3 jours avant le scrutin. Si une carte n'a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Vous pouvez alors la récupérer en présentant une pièce d'identité. La carte est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Si elle n'est pas en votre possession, vous pouvez néanmoins voter en présentant uniquement une pièce d'identité. **Pour pouvoir voter, vous devez prouver votre identité, la présentation d'une pièce d'identité avec photographie reste donc obligatoire** (carte d'identité, permis, passeport...). La carte électorale, seule, ne suffit pas.

BROCANTE DE NOUVEUIL LE DIMANCHE 12 MAI 2019

Réservations uniquement pour les riverains dans les rues concernées (à partir du n°12 et n°15 rue Gambetta, rue des Genêts et rue Pasteur) à **déposer en Mairie avant le vendredi 26 avril à 17h30.** Emplacements libres et gratuits pour les autres exposants, inscriptions sur place dès 6h. Les places réservées par les riverains non occupées avant 7 heures seront considérées comme libres. **Restauration et buvette réservées à l'organisateur.**

CHANGEMENTS DE FREQUENCES DE LA TNT

Le 14 mai 2019, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité. **Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau:** ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 14 mai 2019. Pour + d'informations: **Site internet: RECEVOIRLATNT.FR** ou **tél. 0970 818 818.**

ALERTE-MALTRAITANCE ANIMALE

Suite à la plainte de riverains, nous rappelons que **la loi interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.** Plusieurs sanctions pénales sont prévues en cas de mauvais traitements, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal. La personne qui exerce publiquement ou non des sévices graves ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique est puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Si vous êtes témoin d'un cas de maltraitance, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie de Chauny, la préfecture de l'Aisne, les services vétérinaires de la direction départementales de protection des populations ou une association de protection animale.



INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Les parents d'élèves ayant des enfants susceptibles de fréquenter l'école de Viry-Nouzeuil pendant l'année scolaire 2019/2020, sont priés de le faire savoir en Mairie.

INFOS LOCALES (suite)

ECOLE OPERATIONS RECYCLAGES:

En liaison avec **Batribox**, l'école de Viry-Nouzeuil s'associe à la **collecte de piles et de batteries usagées**, dans le cadre d'une démarche concrète de sensibilisation des enfants au développement durable. **Le poids total collecté sera converti au profit d'une école en Afrique.** Chaque enfant recevra **une boîte de collecte que vous remplirez. Vous la rapporterez ensuite à l'école pour remplir les cartons de stockage.** Merci pour votre participation.



Collecte de cartouches d'imprimantes. Nous collectons aussi **vos cartouches d'encre d'imprimantes au profit de la JPA (Jeunesse Plein Air).** Chaque cartouche collectée permettra à la JPA de récupérer 0,50€ pour offrir des vacances aux enfants.



Les bouchons de boissons sont toujours collectés ainsi que les bouchons en liège avec l'association « Les bouchons d'Amour ».

L'école est à votre disposition pour tous renseignements.

VOYAGE SCOLAIRE A PARIS (CLASSES DE CE2/CM1 ET CM1/CM2)

Le départ en bus sous la pluie



Sur le bateau-mouche



Pique-nique devant le Musée d'Orsay





Des enfants très attentifs et très intéressés par les explications du guide.



Une belle balade aussi dans Paris commentée avec beaucoup de précisions et d'humour par Grégory notre chauffeur.

UN PEU D'HISTOIRE (document de M. Bernard Olivier)



2019



COMMUNE DE VIRY-NOUREUIL

FETE DE NOUREUIL

10-11-12 MAI 2019

10 MAI

17h00

ATTRACTIONS FORAINES

11 MAI

09h00

FETE DE LA RANDONNEE

Départ PARC DE NOUREUIL RUE GAMBETTA
(CIRCUIT DE 6 et 10 Kms OUVERT A TOUS)



16h00 à 17h30

ANIMATIONS JEUX

Avec les Mascottes PIN-PIN et PAN-PAN

17h30 à 18h00 Goûter et Distribution tickets de manège
offerts par la Municipalité aux enfants de
Viry-Noureuil

18h30 à 19h30

Dynamic Show



20h00 à 22h00

Céline

Chante FRANCE GALL - BERGER



David

VARIETE FRANÇAISE

22h00

FEU D'ARTIFICE

BROCANTE

12 MAI

de 06h00 à 18h00



ATTRACTIONS FORAINES

Auto-Skooters - Manège enfantin - Tir - Confiseries - Loterie

L'usage des pétards est strictement interdit
La Commission

BUVETTE - RESTAURATION

La Brocante sera assurée par la Municipalité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



ZERO PHYTO: UN RETOUR DE LA NATURE EN VILLE !

Depuis le 1er janvier 2017, les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés pour l'entretien des espaces publics.

Lors de sa réunion du 13/04/2018, le Conseil Municipal a engagé la commune dans une démarche « zéro phyto » en adhérant à la charte régionale d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de Picardie.

Sur certains trottoirs de la commune, l'apparition de petites herbes a déjà pu être remarquée. L'abandon des pesticides*, polluants pour les sols et dangereux pour la santé, est devenu obligatoire pour les services publics depuis janvier suite à la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et est donc généralisé à l'ensemble des trottoirs, accotements de voirie, parcs, jardins, mais aussi promenades et forêts.

La propreté, la circulation piétonne sur les trottoirs ainsi que la sécurité des usagers ne seront pas affectées par ce retour de la nature à Viry-Nouveau.



Arrêter l'usage des pesticides pour préserver les sols, l'eau, la biodiversité et... l'Homme

Les résidus de pesticides infiltrés dans la terre se transforment en divers composés chimiques toxiques, qui affaiblissent la fertilité des sols à long terme et se retrouvent in fine dans l'alimentation. La petite faune du sol (vers de terre, mille-pattes...) est aussi largement impactée par cette pollution et le risque de contamination des eaux est aggravé.

Les pesticides sont conçus pour détruire des organismes vivants indésirables, et les êtres humains peuvent être des cibles involontaires par ingestion, respiration et simple contact. De nombreuses études démontrent que leur usage est à l'origine d'intoxications, de réactions allergiques, de troubles neurologiques, cognitifs ou comportementaux, de baisse de la fertilité, d'anomalies de développement du fœtus ou de maladie comme les cancers ou les leucémies.

Un autre visage de l'espace public Viry-Nouveau

L'arrêt des pesticides va favoriser une végétation là où les virois n'avaient plus l'habitude de la trouver : sur les trottoirs, les places, les parcs et jardins, les terre-pleins le long des routes. Nous devons donc modifier notre perception des espaces publics en acceptant la présence de cette végétation spontanée.

Contrairement aux pesticides qui sont dangereux pour la santé et l'environnement et dont la durée de vie peut être de plusieurs années, les herbes « mauvaises » ne sont ni sales, ni dangereuses !

L'usage du lieu public définit le degré de gestion et d'intervention de la commune sur la végétation (la sécurité, le confort, la préservation de la biodiversité...). Des techniques alternatives aux herbicides permettent, si nécessaire, d'éliminer ou empêcher la levée des herbes indésirables tels que le désherbage manuel ou mécanique (avec des outils ou machines adaptées), le désherbage thermique (flamme), les désherbants biologiques et d'autres techniques et méthodes à développer à long terme. Car s'il n'est ni indispensable, ni souhaitable de tout désherber, Zéro pesticide ne signifie pas pour autant « Ne rien faire ».

*produit phytosanitaire contenant une substance active pour lutter contre des « nuisibles » (insectes, champignons, végétaux, limaces, etc).

**Notre commune entretient les espaces publics sans aucun traitement chimique.
Acceptons la végétation spontanée pour préserver la biodiversité et notre santé.**

Les habitants sont aussi invités à participer à l'entretien des trottoirs et pieds de mur en adoptant les bons gestes éco-citoyens au quotidien !